



RÉGIE DU
SDDEA

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	SM de l'eau de l'assainissement collectif de l'assainissement non-collectif des milieux aquatiques
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2025DP03
Date de mise en ligne :	Le lundi 27 janvier 2025 à 18:30:01
Date de clôture :	Le lundi 03 mars 2025 à 12:00:00
Titre :	Schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement et du réseau pluvial associé de BRIENNE-LE-CHATEAU et BRIENNE-LA-VIEILLE

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[19/02/2025 à 16:55:40] Bonjour,

Question n°1 : Concernant le recensement et la relève de tous les regards sur les réseaux Unitaire/Eu et EP , avez-vous un estimatif du nombre de regards que cela représente ?

Question n°2 : Il n'est pas mentionné dans le CCTP lors de la phase 1 la réalisation du géoréférencement des regards existant. Pouvez-vous confirmer que celui-ci n'est pas nécessaire.

Merci d'avance pour votre retour

Questions / Réponses

[20/02/2025 18:08:17] Question 1 : Le nombre de regards d'eaux usées/unitaires sur les deux communes est estimé à 730. Étant donné que la Régie du SDDEA ne possède pas la compétence « eaux pluviales », il est difficile d'estimer le nombre de regards d'eaux pluviales. Cependant, l'ancien diagnostic de la commune de Brienne-le-Château permet d'estimer le nombre de regards d'eaux pluviales à 290 (chiffre prenant en compte uniquement les regards EP de la commune de Brienne-le-Château). La commune de Brienne-la-Vieille ne possède aucun plan du réseau d'eaux pluviales, la Régie du SDDEA ne peut donc pas estimer le nombre de regards d'eaux pluviales.

Question 2 : Effectivement, dans le cadre de cette étude, il n'est pas nécessaire de chiffrer le géoréférencement des regards existants. Cette prestation sera réalisée par la Régie du SDDEA en parallèle de cette étude.

[13/02/2025 à 11:25:25] Bonjour,
Pouvez vous svp reporter la date de 15 jours ?
Merci par avance
bien cordialement

[14/02/2025 10:06:51] Bonjour,

En raison d'un planning contraint, il n'est pas possible de répondre favorablement à votre demande.

Cordialement.